

Milquet va retoucher le décret sur les inscriptions

La ministre de l'Enseignement s'est déclarée favorable à la révision de certains critères déterminant l'attribution des places en première secondaire.

NATHALIE BAMPS

Il n'aura pas fallu attendre longtemps avant de voir ressurgir, en commission enseignement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les questions relatives au décret inscription, décrié depuis son entrée en vigueur en 2010.

Joëlle Milquet n'a pas traîné pour donner sa position claire dans ce dossier. Une position qui faisait d'ailleurs partie du programme électoral de son parti. La ministre cdH a donc indiqué qu'elle était favorable à la révision de certains critères clés comptant dans l'attribution des places en première année de l'enseignement secondaire. D'une part, elle est pour la redéfinition de l'indice ISEF, ce critère qui, dans un souci de mixité sociale, réserve 20% des places à des élèves issus d'écoles dites à indice socio-éco-

nomique faible (ISEF donc).

D'autre part, Milquet souhaite aussi revoir les critères géographiques qui, à ses yeux, prennent une place excessive dans le calcul de l'indice, et ce au détriment des critères pédagogiques. Cette volonté s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'avait tenté de faire Marie-Martine Schyns. En fin de législature, la précédente ministre avait voulu, en vain, donner plus d'importance au choix pédagogique des parents, peu pris en compte dans le calcul de l'indice servant à classer les élèves.

Avant de toucher au décret, Joëlle Milquet attendra néanmoins le rapport final d'évaluation du décret. Il faudra aussi qu'elle arrive à convaincre ses partenaires socialistes de la suivre sur le renforcement des critères pédagogiques. Ce qui n'est pas gagné...

Milquet souhaite aussi revoir les critères géographiques qui, à ses yeux, prennent une place excessive dans le calcul de l'indice.